

Martyres d'Orange

La foi sur l'échafaud

Pendant la Révolution française, la persécution antichrétienne a fait des milliers de victimes. Parmi elles, trente-deux religieuses, guilloténées en juillet 1794 dans la ville d'Orange. Elles pourraient être canonisées prochainement.

Orange, 19 juin 2019. À quelques heures de l'ouverture des Chorégies, une certaine effervescence se ressent dans les ruelles de la Cité des princes. L'ambiance est à la fête. Qui se souvient qu'il y a tout juste deux cent vingt-cinq ans débutait l'un des épisodes les plus noirs de l'histoire de la ville ? Sur la place du théâtre municipal d'Orange, un gros bloc de béton récemment posé y fait discrètement écho. À voir les trous dont il est percé, on comprend qu'il s'agit d'un socle. Celui d'une œuvre destinée à faire mémoire des événements dont la ville fut le théâtre durant la Révolution. Arrivée de Paris, elle devait être inaugurée le 5 juillet. En ce lieu même où, durant l'été 1794, en seulement sept semaines, la guillotine trancha trois cent trente-deux têtes... Parmi les victimes de ce massacre peu connu, organisé par un tribunal pourchassant les opposants aux idéaux révolutionnaires, trente-deux religieuses, âgées de 24 à 75 ans. La première fut exécutée le 5 juillet, la dernière le 26. *«Les cinq religieuses condamnées à mort le 26 juillet allèrent à la guillotine en chantant des cantiques d'actions de grâce,*

comme leurs sœurs qui les avaient précédées à l'échafaud», commente, perplexe, la Commission populaire (nom de ce tribunal révolutionnaire) au terme de son œuvre. Deux jours plus tard, Robespierre est guillotiné, entraînant dans sa chute les membres de la Commission, qui subiront le même sort. À plus de deux siècles de distance, les raisons invoquées par le tribunal pour ces condamnations à mort mettent en lumière le potentiel criminel de l'idéologie qui les sous-tend. Pour mémoire,

“
Les religieuses ont refusé de prononcer le «serment liberté-égalité»: «Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.»

les trente-deux religieuses appartiennent pour beaucoup à des ordres contemplatifs. Leur principal crime ? Le refus de prononcer le «serment liberté-égalité»: *«Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.»* «Imposée d'abord aux prêtres, explique Alexis Neviaski, auteur d'un ouvrage à paraître sur ces événements⁽¹⁾, l'obligation avait été étendue aux religieuses.» Le juge y adjoint d'autres griefs comme le «fanatisme», l'«intolérance et la



H. CHAMPOLLION-ANKG IMAGES

superstition la plus affreuse», la «conspiration contre la République», la «conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République», la «méconnaissance des devoirs que la patrie prescrit aux citoyens», des idées «contre-révolutionnaires», le rejet du «peuple souverain»...

Une des différences avec les seize carmélites de Compiègne, guillotines à Paris le 17 juillet 1794 — dont l'histoire est plus connue grâce à Gertrud von Le Fort, Georges Bernanos et Francis Poulenc —, réside notamment dans la diversité de leurs origines. Elles viennent des quatre coins de la région d'Orange et de différentes congrégations: sacramentines de Bollène, cisterciennes d'Avignon, bénédictine de Caderousse, ursulines de Carpentras, de Pernes, de Sisteron, de Bollène et de Pont-Saint-Espirit... Toutes ont été dispersées après

le décret du 17 août 1792 qui consacre la disparition de l'ensemble des congrégations religieuses françaises. Pourtant, quelques jours après avoir été jetées à la rue, une quarantaine de religieuses se retrouvent en petits groupes dans des maisons particulières à Bollène, tentant de maintenir une vie régulière et continuant l'adoration du Saint-Sacrement placé discrètement dans des armoires. Elles sont tolérées un certain temps, mais la pression se fait de plus en plus forte. Elles finiront par être arrêtées et emmenées, le 2 mai 1794, à Orange.



L'Exécution de trente-deux religieuses, du 6 au 26 juillet 1794 (détail), 1925, par Marius Berthelot, cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth, Orange.



J.-M. DUMONT

Sur la place du théâtre municipal d'Orange, où se dressait la guillotine, un mémorial en l'honneur des victimes de la Terreur devait être inauguré le 5 juillet.



La chapelle de Gabet, à 5 kilomètres d'Orange. Elle a été construite en 1832 sur les fosses où ont été entassées les 332 victimes du Tribunal révolutionnaire d'Orange.

J.-M. DUMONT

«C'est par là qu'elles sont arrivées, dans des charrettes», raconte l'abbé Michel Berger, curé de la paroisse d'Orange, depuis la rue Victor-Hugo. Plusieurs maisons particulières de cette rue ont servi pour la mise sous écrou des personnes arrêtées — 10 000 arrestations étaient programmées. Les Sœurs, elles, sont regroupées dans un sous-sol, toujours visible aujourd'hui, surnommé la «*prison de la cure*». Là, «*elles commencèrent à se préparer à leur grand sacrifice par l'exercice de toutes les vertus religieuses*», >>>

»» par une prière continuelle et un profond silence, ne prenant que peu de nourriture et de repos», raconte une *Relation* rédigée en août 1794. Son auteur pourrait être l'abbé Boussier, curé d'Orange de l'époque, qui resta au péril de sa vie. «*Il donnait l'absolution aux condamnés depuis le premier étage d'une maison devant laquelle les condamnés passaient*», explique l'actuel curé d'Orange.

«*Leurs exercices de piété commençaient à 5 h précises du matin, raconte encore cette Relation. Une heure d'oraison en communauté, l'office et la récitation de l'exercice de la Sainte Messe. À 8 h, on se rassemblait encore, l'on récitait les litanies des saints, la préparation à la mort, les prières pour la confession en général, la communion spirituelle en viatique, l'extrême-onction. On renouvelait les vœux du baptême, de la confirmation et de la sainte religion. [...] À 9 h, c'était le moment de l'appel, et chacune se préparait à marcher au tribunal avec joie.*»

«C'EST L'ARBITRAIRE PUR»

Chaque jour, la Commission populaire se réunit dans la chapelle Saint-Louis de 9 h à 15 h environ. Sur les sept semaines qui vont du 19 juin au 4 août 1794, elle tiendra quarante-quatre séances, pratiquement sans relâche.

La première des religieuses à être convoquée, Suzanne Agathe Deloye, est bénédictine au couvent de Caderousse. Elle comparait en même temps qu'un prêtre — aux côtés d'un cordonnier, de cultivateurs, d'un maréchal-ferrant et d'un aubergiste. L'accusateur public les déclare tous deux «*coupables des mêmes délits. Trop ennemis de la liberté, ils ont tout tenté pour détruire la République par le fanatisme et la superstition; réfractaires à la loi, ils ont refusé le serment qu'on exigeait d'eux. Ils n'ont pas voulu devenir citoyens; ils ont voulu allumer la guerre civile; ils ont conspiré contre la République*». Ils sont guillotins, comme dix autres

“

«Elles n'ont jamais exprimé le moindre ressentiment ou la moindre haine à l'encontre de ceux qui les condamnaient.»

Gérard Collin

des seize accusés du jour. Tout au long du mois de juillet, des «*procès*» similaires se poursuivent. «*C'est l'arbitraire pur*», explique Alexis Neviaski.

Sur le chemin d'une mort certaine, les religieuses font preuve d'un courage et d'une foi qui forcent l'admiration. Elles avancent vers la guillotine en chantant le *Magnificat* ou les litanies de la Vierge. Ursuline de Bollène, Marie Anne Marguerite de Rocher «*remercia ses juges, de ce qu'ils lui procuraient le bonheur d'aller se réunir aux saints anges*», écrit la *Relation*. Au bourreau qui lui propose de l'épouser en échange de la vie sauve,

Marie Cluse, sacramentine de Bollène, répond fermement : «*Bourreau, fais ton devoir parce que je veux aller souper avec les anges.*» À la populace qui crie «*Vive la nation*», Dorothee Madeleine Julie de Justamond, ursuline de Pernes, répond : «*Je dis comme vous vive la nation qui nous procure en ce jour la gloire du martyre!*»⁽²⁾

LA CHAPELLE DE GABET

«*Ce qui est particulièrement frappant, c'est qu'elles n'ont jamais exprimé le moindre ressentiment ou la moindre haine à l'encontre de ceux qui les condamnaient*», confie Gérard Collin, de l'association des Amis de la chapelle de Gabet. Construite en 1832 sur les fosses où furent déposés, à 5 kilomètres du centre d'Orange, les corps des suppliciés, celle-ci garde la mémoire de ces événements. Ses murs simples abritent la liste des trois cent trente-deux victimes de la Commission populaire, classés par commune d'origine. Du 1^{er} au 9 juillet, la messe de la paroisse d'Orange y est célébrée chaque matin et, le 6, un pèlerinage emprunte le chemin qui conduisit les religieuses du lieu de leur martyre à celui de leur ensevelissement. ■ Jean-Marie Dumont

(1) *Les Martyres d'Orange*, par A. Neviaski, Artège, 2019. (2) *Les Trente-Deux Religieuses martyres d'Orange*, par A. Reyne et D. Brehier, Aubanel, 1994.

VERS LA CANONISATION?

Béatifiées en 1925, les trente-deux religieuses martyrisées à Orange pourraient être bientôt canonisées. Réunis à Lourdes en novembre 2018, les évêques de France se sont prononcés en faveur de l'ouverture du procès. «*Pour que les trente-deux religieuses puissent être canonisées*, explique l'abbé Hubert Lelièvre, nommé depuis postulateur diocésain de la cause, *il faut qu'un miracle obtenu par leur intercession soit connu.*» C'est la raison pour laquelle il invite tous ceux qui le souhaitent à les invoquer. Du 1^{er} au 9 juillet, une neuvaine de prière pour demander leur canonisation est également organisée. Elle s'achèvera le 9, jour de la fête liturgique des bienheureuses, par un pèlerinage depuis le couvent des sacramentines de Bollène jusqu'à la chapelle de Gabet. ■ J.-M. D.

Victimes de la Terreur

Un monument en leur mémoire

La genèse du monument en mémoire des personnes guilloténées durant l'été 1794 à Orange expliquée par l'artiste qui l'a composé.

Fruit de deux années de travail, le monument en l'honneur des trois cent trente-deux victimes de la Terreur révolutionnaire d'Orange, qui devait être inaugurée le 5 juillet devant le théâtre municipal de la ville, occupe une place particulière dans l'œuvre de Boris Lejeune, sculpteur d'origine ukrainienne auquel la municipalité avait confié ce chantier. «*C'est la sculpture la plus difficile que j'ai été amené à réaliser*», raconte-t-il dans son atelier du boulevard du Montparnasse. La complexité de cette œuvre réside dans ses caractéristiques, sa taille (près de 5 mètres de haut), l'équilibre, la subtilité des formes et le mouvement. Mais aussi dans le thème lui-même : comment représenter simultanément l'horreur de la Terreur et la gloire du martyr ? Le travail du bourreau et le chant des religieuses s'élançant vers le Paradis ?

«NOUS ALLONS AU CIEL!»

Pour élaborer son œuvre, l'artiste s'est plongé dans l'Histoire, passant du temps dans les livres et se rendant sur place, s'imprégnant des faits et des lieux. La découverte du grand tableau représentant les religieuses montant à l'échafaud, exposé dans la cathédrale d'Orange, a été une étape importante. Mais c'est surtout à la chapelle de Gabet, construite au XIX^e siècle sur les fosses où les corps des victimes ont été déposés, que l'image du futur monument se cristallise. «*J'ai été impressionné par ce lieu. Une sorte d'énergie s'en dégageait. C'est pratiquement là qu'est née toute la composition*», raconte-t-il.



LE SCULPTEUR

- **1947** – Naissance à Kiev.
- **1974** – Diplômé de l'Institut des arts Répine de Saint-Petersbourg. Membre de l'Union des artistes d'URSS.
- **Années 1980** – Émigre en France.
- **1994** – *Les Vignes de Laon*.
- **2012** – *Bernard Stasi*, Épernay.
- **2013** – *Jeanne d'Arc*, Domrémy.
- **2019** – Mémorial d'Orange.
- **2020** – Sculpture de Jeanne d'Arc, Saint-Petersbourg (en cours).

Le projet évolue et s'affine. «*Je redoutais de donner une impression de légèreté, explique l'artiste, alors qu'il s'agissait de la guillotine. Mais je voulais aussi exprimer ce qu'elles disaient au moment de mourir: "Nous allons au Ciel!"*» La guillotine est d'abord représentée, en dessous de l'ange, «*mais cela faisait bizarre*». Elle est remplacée par le seuil d'une porte, celle du Paradis, que s'apprentent à franchir les martyrs. «*La guillotine est devenue la porte du Ciel.*»

Trois religieuses sont imaginées dans un premier temps, puis deux. Avançant vers

l'ange qui les accueille, celles-ci sont en plein mouvement, comme le montre le remarquable travail sur les drapés. La première est la plus jeune, qui a refusé les offres de libération du bourreau, pressée d'aller «*souper avec les anges*». La deuxième, forte de son talent poétique, a composé une «*ode à la guillotine*». Un extrait de celle-ci se trouve sous le relief placé sur le piédestal de l'œuvre: «*Qui te craint, ô guillotine, à mon avis, à grand tort; si tu nous fais grise mine, tu nous conduis à bon port. Si tu nous parais cruelle, c'est pour notre vrai bonheur: une couronne éternelle est le prix de ta rigueur.*»

Le sculpteur ne cache pas son admiration pour l'attitude héroïque des religieuses. Il y voit s'exprimer l'«*immense grandeur de la religion chrétienne*». «*Créer des personnages d'une telle grandeur, cela change quelque chose en soi-même.*» Et dans la société. «*Elles ne portaient dans leur cœur aucune haine, aucune méchanceté ou aucun désir de vengeance, bien au contraire. Elles adoucissent ainsi la violence laissée par la Terreur.*» ■

Jean-Marie Dumont